EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Gérard BOHNER à Cyril CINEUX, Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Jean-Christophe CERVANTES demande au nom du Groupe Communiste et Républicain –Front de Gauche une suspension de séance pour recevoir les manifestants. M. le Maire accède à cette demande et propose de recevoir une délégation de 5 à 6 personnes avec les présidents de groupe de la majorité et le président du Groupe Front de Gauche Place au Peuple. Monsieur le Maire suspend celle-ci à 18h10.
Mesdames Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Valérie BERNARD, Messieurs Jean-Luc BLANC, Abdelmajid MELLOUKI, Philippe BOHELAY, Jean-Pierre BRENAS arrivent pendant l'interruption de séance.
M. le Maire reprend la séance à 19h35 après avoir vérifié que le quorum est atteint et constate que Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Luc BLANC, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, élus du Groupe Rassemblement de la Droite et du Centre ont quitté la séance pendant l'interruption de séance (fin des pouvoirs).
M. Nicolas BONNET arrive pendant la présentation commune aux 8 premières questions (fin du pouvoir donné à Mme Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°11).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°11.

M. Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Florent NARANJO arrive avant le vote de la question n°16 (fin du pouvoir donné à M. Guillaume VIMONT).
Mme Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°19 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.

Rapport N° 22

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015 DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Monsieur Nicolas BONNET

L'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II, dispose que dans les communes de plus de 50 000 habitants, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable au Conseil préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport est structuré sur les mêmes bases que l'Agenda 21 et présente les actions emblématiques réalisées en 2015, l'historique de quelques indicateurs stratégiques et les premières perspectives pour 2016.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport dont vous trouverez un exemplaire sur CD-Rom.

DELIBERATION

Le conseil municipal prend acte de ce rapport et le convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 juillet 2016

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à l'Ecologie urbaine,
Développement durable,
Eau et assainissement

Nicolas BONNET

VILLE DE CLERMONT FERRAND

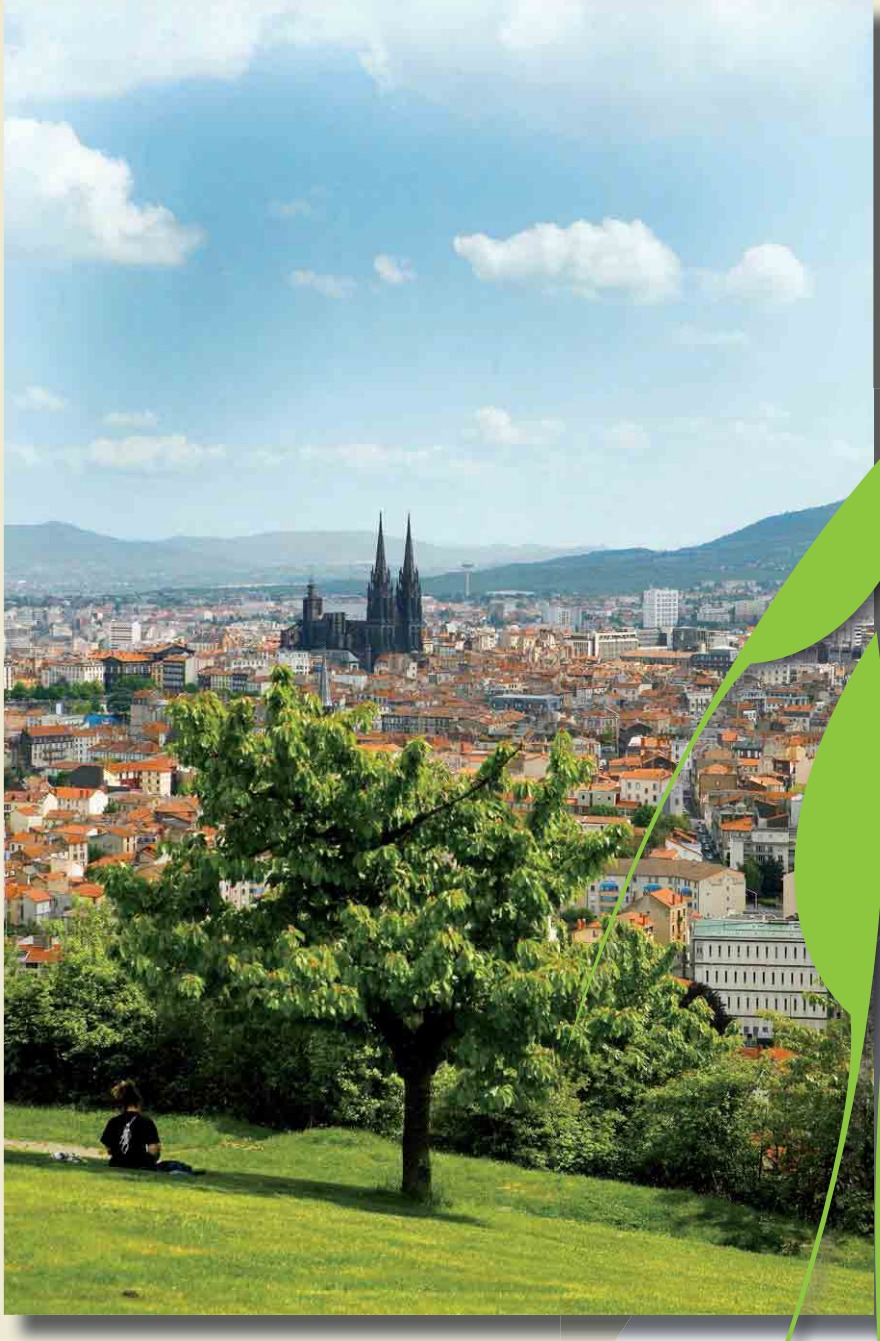
CLERMONT-FERRAND

Rapport 2015 - Perspectives 2016

Développement durable



www.clermont-ferrand.fr





Édito

La force de la preuve pour préserver demain dès aujourd'hui

Agir pour l'environnement aujourd'hui est un des enjeux majeurs des grandes villes du 21e siècle. La Ville de Clermont-Ferrand s'est saisie de cette nécessité depuis bien longtemps. Au quotidien, sans relâche, les équipes de la Ville travaillent et œuvrent avec leurs partenaires, pour ne pas préempter demain mais au contraire, pour préserver dès aujourd'hui, notre qualité de vie, tous ensemble à Clermont-Ferrand. Le discours de la preuve est très important. Vouloir construire la ville verte, solidaire, attractive de demain peut se décréter mais reste vain si celui-ci n'est pas accompagné de mesures opérationnelles, quantifiables et mesurables. J'ai voulu que les politiques publiques initiées fassent la preuve de leur efficacité. C'est tout l'objet de ce rapport développement durable pour lequel, pour chaque action, chacun pourra se rendre compte du chemin accompli. L'objectif n'est pas de justifier l'action publique mais bien au contraire de juger de son efficacité comme avec un véritable tableau de bord, à la fois outil d'analyse, de pilotage et d'orientation de nos politiques. Parce que la Ville est dépositaire pour tous les Clermontois d'un bien commun inaltérable, notre environnement. C'est notre engagement au quotidien, pour une ville du bien-être et respectueuse de chaque Clermontois.



Nicolas Bonnet,
Adjoint à l'Écologie urbaine, au développement durable, à l'eau et l'assainissement.

Olivier Bianchi,
Maire de Clermont-Ferrand

Sommaire

THÈME I
La lutte contre le changement climatique p 5

THÈME II
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources p14

THÈMES III ET IV
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et L'épanouissement de tous les êtres humains p18

THÈME V
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables p 29

Rapport 2015 Développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand, juin 2016 - Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex1 - Tél. 04 73 42 63 63 - Fax 04 73 42 63 39 - Conception : Ville de Clermont-Ferrand - Impression : SIC.

PEFC 10-31-2211 / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

La lutte contre le changement climatique

La tendance à la baisse des consommations et des émissions se confirme pour le patrimoine bâti de la Ville

La baisse des consommations d'énergie se consolide en 2015 avec des niveaux de consommation proches de ceux constatés en 2014.

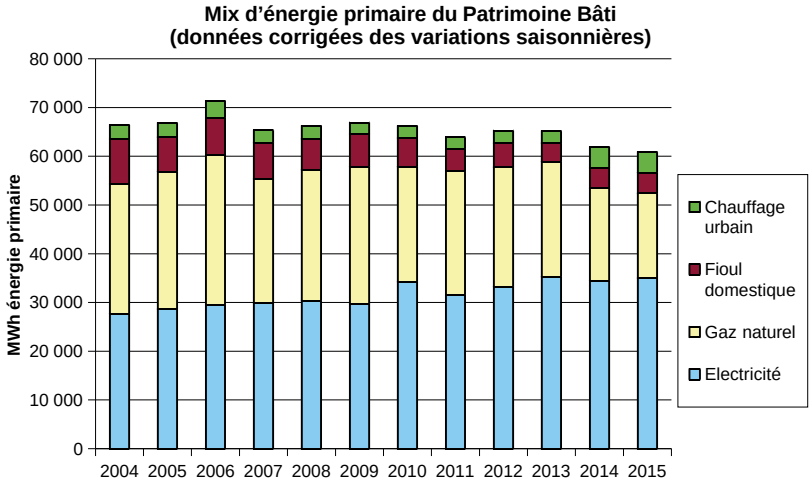
Les énergies thermiques (fioul, gaz naturel et chauffage urbain) enregistrent une baisse de plus de 5 % par rapport à 2014 alors que la consommation d'électricité progresse de près de 1,5 % avec le développement des usages tertiaires principalement.

La part des réseaux de chaleur alimentés au bois énergie reste stable à près de 16 %.

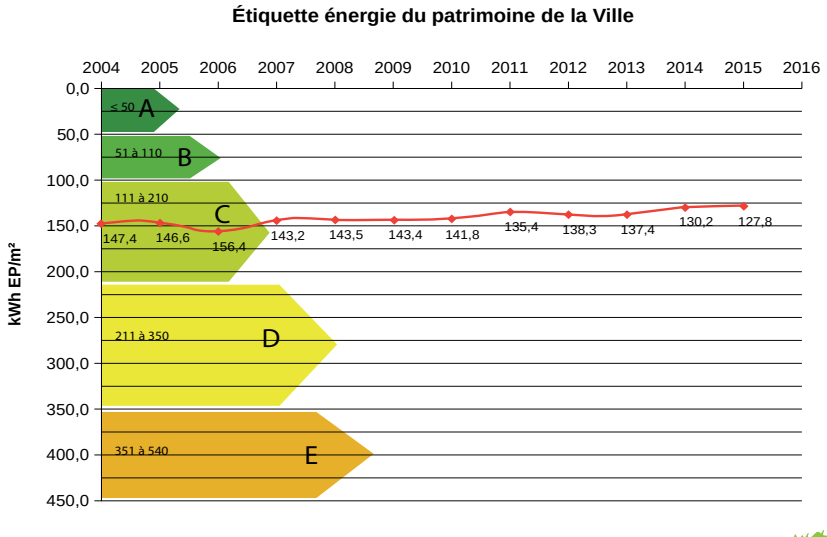
Avec l'obligation de mise en concurrence pour l'achat d'électricité, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité garantir l'origine renouvelable* d'une partie de ses besoins annuels en électricité.

Ainsi depuis octobre 2015, 14 bâtiments de la Ville de Clermont-Ferrand sont alimentés à 100 % à partir d'électricité renouvelable, cela représente environ 2,5 % d'énergie d'origine renouvelable dans le bouquet énergétique en plus pour l'année 2015 et jusqu'à 11 % supplémentaire sur une année complète.

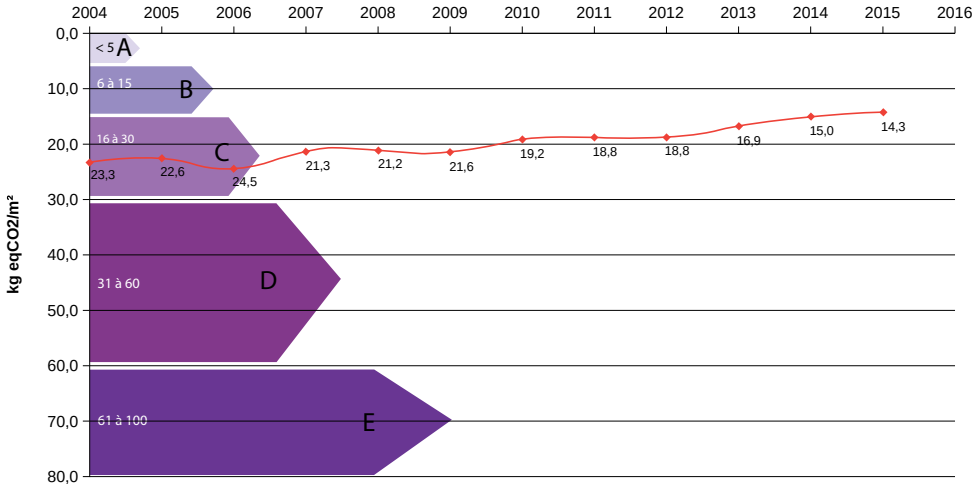
*À ce jour, les garanties d'origine sont émises à partir de centrales hydrauliques et certifiées par l'organisme Powernext.



Les étiquettes énergie et CO_2 affichent encore en 2015 une tendance à la baisse, la classe CO_2 « B » acquise en 2014 est confirmée en 2015.



Étiquette CO_2 du patrimoine bâti de la Ville



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) touche à sa fin

Après le diagnostic partagé et réalisé en 2013, l'élaboration et la concertation en 2014 autour du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avec l'exposition Projet de ville/projet de vie, la démarche du PLU s'est poursuivie en 2015 avec l'élaboration des dernières pièces : les orientations d'aménagements et de programmation, le règlement et le zonage.

Le PADD, pièce maîtresse du PLU, définit les orientations politiques du projet global. Il est ensuite décliné dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui concernent les principes d'aménagement, l'habitat, les déplacements sur un secteur ou sur une thématique. Sur la base du PADD et de la concertation menée, cinq OAP ont donc été élaborées : « nature en ville et biodiversité », « quartiers métropolitains », « parc linéaire et sentiers urbains », « infrastructures et entrées de ville » et « franges urbaines ».
Le PADD est également décliné dans le projet de règlement de zonage qui fixe les conditions d'utilisation du sol et leur délimitation en zones urbanisées, naturelles, agricoles ou à urbaniser.

Le projet de PLU a été arrêté par le conseil municipal de Clermont-Ferrand en février 2016 et fera l'objet d'une enquête publique courant 2016 pour un objectif de mise en place début 2017.



Le Club Energie Climat, labellisé COP21 en 2015

Le Club Énergie Climat est piloté conjointement par la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté, dans le cadre de leur Plan Climat respectif. Depuis avril 2013, il a permis de poser les premières bases d'un réseau rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, sociaux et universitaires de la Ville et d'enclencher une dynamique collective sur le territoire.
C'est une action phare de la mutualisation des deux plans climat de la Ville et de Clermont Communauté.
Cette initiative inscrit le territoire dans une démarche d'efficacité énergétique et de production d'énergies alternatives afin de le placer à la pointe de l'innovation. Elle permet également l'ébauche de partenariats entre acteurs publics, privés et universitaires, à l'heure où ceux-ci constituent la clé des appels à projets européens permettant la mobilisation de financements.



Depuis avril 2013, le Club Énergie Climat a suscité un grand intérêt de la part des partenaires : il a réuni plus de 175 personnes et près de 80 structures.

En 2015, le Club Energie Climat s'est réuni 2 fois. En avril, la rencontre s'articulait autour de la loi sur la transition énergétique et les grands projets du territoire : Geothermix et Eco Campus. En décembre, le club s'est interrogé sur la question suivante : « Est-il possible de faire face au changement climatique avec notre modèle économique actuel ? », un événement labellisé COP21.

« St Jacques + » : une démarche multipartenariale innovante pour élaborer un schéma directeur énergie sur le sud de l'agglomération

Dès 2014, la Ville de Clermont-Ferrand a rassemblé les principaux acteurs du quartier Saint-Jacques élargi autour d'un projet global sur l'énergie. Elle leur a proposé, avec le soutien de l'ADEME, d'esquisser les contours d'un schéma directeur de l'énergie sur le secteur. Celui-ci a pour objet de dresser un état des lieux énergétique et technique du territoire pour ensemble proposer les orientations possibles à horizon 2025.

L'objectif à long terme est d'optimiser les réseaux de chaleur existants, de les connecter et de les alimenter grâce à un mix énergétique permettant la sécurisation des approvisionnements, la lutte contre la précarité énergétique et contre le changement climatique.

De nombreux partenaires accompagnent la Ville de Clermont-Ferrand, autorité organisatrice de la distribution d'énergie, dans cette étude : le CHU Gabriel Montpied, l'Université Blaise Pascal, le CROUS, Logidôme, Auvergne Habitat, le Centre Jean Perrin, les Villes de Beaumont et d'Aubière et Clermont Communauté. L'Aduhme et l'ADEME participent également techniquement à l'étude.
La fin de l'étude et les préconisations sont attendues pour 2016.

Les réseaux de chaleur de Clermont-Ferrand labellisés

La Ville de Clermont-Ferrand a reçu le prix Ecoréseau, le 2 décembre 2015 à Paris. Ce prix récompense la politique énergétique de la Ville pour ses 2 réseaux de chaleur, celui de la Gauthière et de Croix de Neyrat/Champratel/les Vergnes. Pour être lauréat, les réseaux de chaleur devaient répondre à des exigences environnementales (avec une chaleur distribuée issue pour plus de 50% d'énergie renouvelable ou de récupération), économiques (avec une facture globale de chauffage pour l'usager final inférieure à la solution dite de référence) et sociales (c'est-à-dire un lieu de concertation sur son fonctionnement).



Clermont labellisé Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)

S'engager en faveur de la transition énergétique n'est pas juste une volonté mais bien une réalité locale forte. C'est ce que l'appel à projets TEPCV a mis en exergue en reconnaissant l'implication de notre territoire, c'est-à-dire un territoire qui a « identifié des actions opérationnelles dans plusieurs domaines de la transition énergétique et écologique » (mobilité, bâtiment, alimentation, énergie, gestion des déchets, biodiversité, éducation…) ; en contrepartie, l'Etat puise dans le fonds de financement de la transition énergétique et accompagne les collectivités volontaires par un soutien financier spécifique, soit 500 000 € partagés à parts égales entre Clermont Communauté et la Ville de Clermont-Ferrand.

Parmi les actions prioritaires proposées par la Ville : le développement de méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides avec la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts et la modernisation de l'éclairage public.



Animations autour de la COP 21

Depuis longtemps les acteurs territoriaux, dont la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté, se sont engagés localement et contribuent avec leurs moyens à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité.
Dans le cadre de la 21ème conférence des Nations Unies (COP21) sur les changements climatiques qui s'est tenue à Paris entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015, différentes manifestations destinées à valoriser les actions menées localement se sont déroulées :

« Un arbre pour le climat ! »

Un tilleul à petites feuilles a été planté le 1er décembre par les élèves de l'école Mercoeur et en présence des partenaires de la Ville, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN Auvergne). Il a été planté au sein du square Rosa-Parks, au milieu du nouvel éco-quartier de Champratel en cours de réalisation.



« Le train du climat »

À l'occasion de la COP21, un collectif de scientifiques a souhaité faire circuler, avec le concours de la SNCF, un train dédié au changement climatique, le « train du climat ».
Pour accompagner le passage de ce train lors de sa première étape à Clermont-Ferrand, la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté ont proposé une exposition sur le parvis de la gare du 6 au 9 octobre 2015. Cette exposition composée de 11 panneaux a permis de présenter les actions en faveur de la lutte contre le changement climatique menées localement. Le Laboratoire de Météorologie Physique (LaMP) de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC) est également venu présenter les instruments utilisés pour mesurer les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre.





EXPOSITION À PARIS

La Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Communauté étaient présentes à l'exposition de Solutions COP21 au Grand Palais en décembre 2015 avec notamment un panneau sur le Club Energie Climat.



Défi « Familles à énergie positive » sur le territoire de Clermont Communauté

Pour la seconde année consécutive, Clermont Communauté propose aux habitants de participer au grand concours national d'économie d'énergie « Familles à énergie positive ». Ce défi vise à mobiliser et à sensibiliser les habitants de façon concrète, ludique et conviviale sur les économies d'énergie dans leur logement. La mission des familles participantes est de réduire, en équipe, d'au moins 8 % leur consommation d'énergie, uniquement grâce à des éco-gestes. Pour l'hiver 2014-2015, une centaine de familles avaient joué le jeu et la meilleure équipe avait réalisé près de 23 % d'économies d'énergie. Lors de l'hiver 2015-2016, de nouveau une centaine de familles ont tenté de relever le défi et Clermont Communauté souhaite reconduire cette opération en 2016/2017.

Inauguration du Pôle d'Echanges Intermodal de la gare



La gare de Clermont-Ferrand accueille chaque année près de 3,5 millions de voyageurs. À la fois gare de proximité permettant de rejoindre le centre-ville et gare métropolitaine constituant un réseau avec les gares secondaires de l'aire urbaine Clermont-Vichy, elle est aussi une gare nationale qui relie l'Auvergne aux grandes villes de France.
Elle a fait l'objet de travaux importants dans le cadre d'un protocole signé en 2011 par l'Europe, l'État, la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme, Clermont Communauté, la Ville de Clermont-Ferrand, le SMTC-AC et SNCF Réseau et Gares & Connexions.

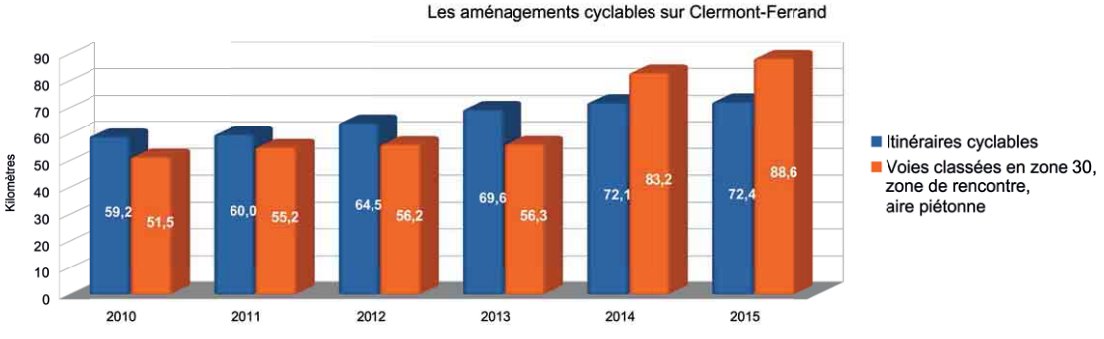
La gare bénéficie dorénavant d'un grand espace arboré et piétonnier de plus d'un hectare. Réalisée sur un seul niveau et sans trottoir, cette nouvelle place offre de nombreux aménagements permettant de s'orienter vers les différents modes de transport.

L'intermodalité est favorisée par des écrans installés à chaque extrémité de la gare, côté parking et côté parvis, qui informent en temps réel des départs/arrivées de trains, départs de bus T2C, de cars TER et Transdôme. Le passage d'un mode de transport à un autre est facilité par une signalétique déployée sur tout le périmètre afin de renseigner l'usager sur son cheminement.
Afin d'apporter accessibilité, confort et rapidité aux usagers, le passage souterrain a été repensé avec l'installation de cinq ascenseurs : deux à chaque extrémité et trois desservant les quais centraux. L'accessibilité au souterrain est également renforcée grâce à la mise en place de deux escalators montant et descendant à chaque extrémité. Chaque quai de gare a été mis aux normes avec notamment l'adjonction de bandes podotactiles.
Le bâtiment voyageurs de la gare fera lui aussi prochainement l'objet de transformations pour répondre aux attentes des usagers.

En 2015, l'offre pour les vélos continue de se développer en ville avec :

De nouveaux itinéraires cyclables :

Une piste cyclable a été aménagée boulevard Gergovia, ainsi qu'une bande cyclable bidirectionnelle rue Léo Lagrange. Des sas vélos ont été aménagés sur plus d'une dizaine de carrefours.
Un travail a été mené sur le recensement des arceaux vélos, les tourne à droite aux feux et les contre-sens cyclables sur les voies en sens unique limitée à 30 km/h.

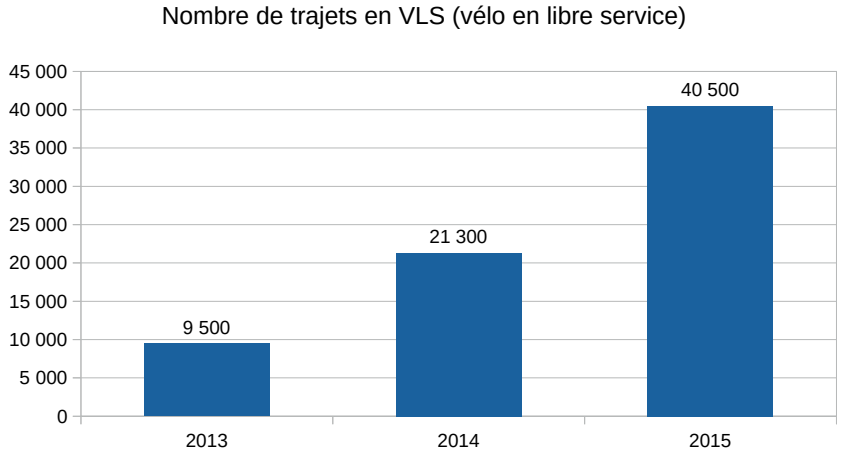


Source : Ville de Clermont-Ferrand

De nouvelles stations C.vélo :

Le dispositif de vélos en libre service C.vélo mis en œuvre par le SMTC poursuit son déploiement et compte en 2015, 40 stations pour 400 vélos. Mis en œuvre en juillet 2013, ce dispositif a été déployé progressivement sur 3 années et connaît un succès grandissant. 90 % des trajets sont réalisés par des abonnés annuels au service ce qui montre une vraie fidélisation des utilisateurs.
L'objectif d'un tel dispositif est de proposer une alternative pérenne à l'usage de la voiture en ville, pour des trajets de courte/moyenne distance.

En 2016, le SMTC devrait réaliser un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif de vélos en libre service ainsi qu'une enquête « origine/destination » des utilisateurs.



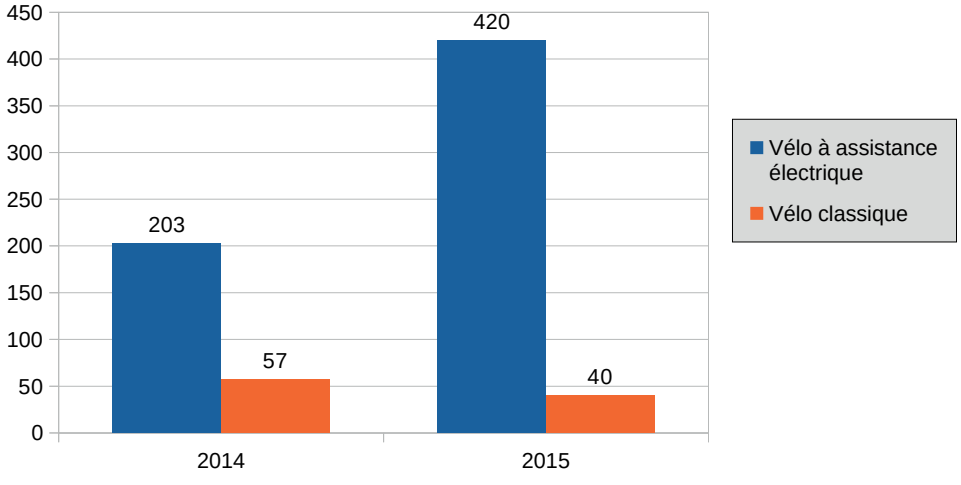
Source : SMTC

Et un service de location longue durée de vélo en plein développement :

En complément des stations en libre service, le SMTC et son exploitant C.vélo proposent un système de location longue durée avec près d'une centaine de vélos dont 74 % de vélos à assistance électrique (VAE). Devant la croissance significative des contrats de location de VAE, le SMTC devrait augmenter la flotte en 2016 avec 30 VAE de plus.

Par ailleurs, l'agence commerciale C.vélo de location longue durée a déménagé sur le parvis de la gare, un site stratégique en termes d'intermodalité train/vélo.

Nombre de contrats de location longue durée de vélos



Source : SMTC

Accompagnement technique et financier des Plans de Déplacements d'Établissements

En 2015, la Ville de Clermont-Ferrand et le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) ont renouvelé une convention de partenariat pour accompagner financièrement et techniquement les établissements qui souhaitent mettre en œuvre des démarches de Plan de Déplacements et inciter ainsi leurs employés à utiliser les modes alternatifs à la voiture particulière.
En 2015, 31 établissements (pour 27 conventions) sont engagés dans de telles démarches ce qui représente plus de 36 000 personnes.



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Une campagne pour inciter les Clermontois à boire l'eau du robinet

Une eau classée grand cru !
La Ville a lancé une grande campagne de valorisation de l'eau potable municipale avec notamment la création de carafes « Eau de Clermont-Ferrand » distribuées dans les restaurants du centre ville.



L'eau est un acteur essentiel pour la vie sur la planète et une ressource précieuse. Apprendre à la protéger et à la gérer durablement est crucial pour notre avenir. Produite et distribuée par la Ville, l'eau est un service public géré directement par la Municipalité au service de l'intérêt général sur le long terme.

Des avantages indéniables, une politique d'investissements volontaire

L'eau potable est familière et accessible à tous les Clermontois sur la totalité du territoire de la Ville. Cette facilité résulte d'une politique municipale forte : gestion en régie directe de la production, de la distribution ainsi que de la collecte et du transport des eaux usées.
Le traitement des eaux usées est effectué par la station intercommunale d'épuration appartenant à Clermont Communauté. La qualité de ce service résulte d'une politique d'investissements dynamique avec notamment, le renouvellement des réseaux, la construction d'une nouvelle unité de traitement de l'eau potable opérationnelle en 2016, etc.

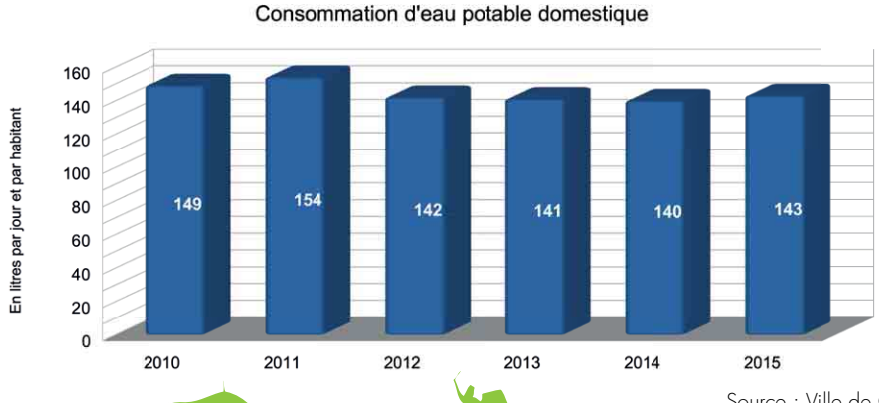


Une eau de qualité régulièrement contrôlée

Clermont-Ferrand est l'une des rares villes à procéder à un double contrôle permanent, celui officiel et obligatoire d'un laboratoire relevant des pouvoirs publics, mandaté par l'Agence régionale de santé et celui du Service de Contrôle des eaux de la Direction de l'Eau et de l'assainissement qui réalise l'auto-surveillance des eaux d'alimentation, avec plus de 120 ans de savoir-faire. C'est la garantie d'une eau correspondant parfaitement aux normes de santé publique.

L'eau clermontoise figure parmi les moins chères de France

Les Clermontois bénéficient d'un service compétitif puisque l'eau ainsi traitée, distribuée et collectée est parmi les moins chères de France (environ 3€ TTC le m^3). C'est un avantage économique important dont bénéficient tous les Clermontois, sans distinction.



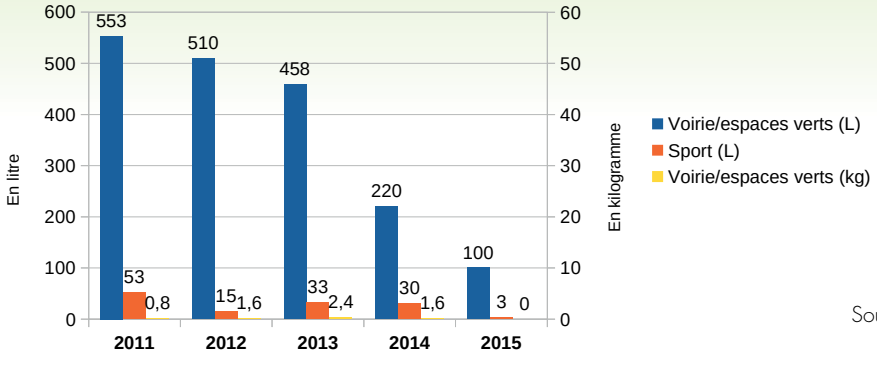
Source : Ville de Clermont-Ferrand

Vers le zéro phyto sur l'espace public



Engagée sur le niveau 2 de la charte Phyt'Eauvergne, la Ville de Clermont-Ferrand abandonne quasiment partout les phytosanitaires. Actuellement, ils ne sont plus utilisés sur l'espace public sauf dans certains cimetières et sur des terre-pleins centraux.
En 2015, de nombreuses expérimentations ont été réalisées puis généralisées sur l'espace public notamment pour limiter la levée des adventices : pose de paillages ou de bâches biodégradables pour les nouvelles plantations, mise en place de vivaces couvre-sol pour végétaliser certains terre-pleins centraux et pieds d'arbres.
2015 a également vu un déploiement massif de matériels de désherbage alternatif pour l'entretien de l'espace public. En 2016, les efforts seront poursuivis et la Ville espère être officiellement labellisée au niveau 2 sur 3 de la charte Phyt'Eauvergne.

Quantité de produits phytosanitaires utilisés par la Ville



Source : Ville de Clermont-Ferrand

L'éco pâturage, des animaux au cœur de la Ville

En 2015, la Ville de Clermont-Ferrand a remis au goût du jour une activité ancestrale qui avait été abandonnée au profit des techniques mécaniques et des phytosanitaires, l'écopâturage.
L'écopâturage est une technique permettant d'utiliser des animaux domestiques pour entretenir des sites fragiles et difficiles d'accès. La Ville a choisi l'entreprise Sauvarie Environnement pour réaliser cette expérimentation qui compte tenu de son succès est reconduite en 2016.



En 2015, 2 lieux ont bénéficié de l'écopâturage :
- le parc de Montjuzet avec 7 chèvres et 4 agneaux ;
- le complexe sportif des Cézeaux avec 2 chevreaux, 5 ânes et 10 chèvres sur 8 000 m² d'espaces verts.



L'écopâturage présente de très nombreux avantages : les animaux sont utilisés sur des sites très difficiles à entretenir car très pentus, extrêmement végétalisés (ligneux, ronces, broussailles…) avec des vestiges de clôtures à Montjuzet par exemple. L'écopâturage permet de conserver des espaces naturels et la biodiversité sans devoir défricher avec des engins mécaniques ou utiliser des phytosanitaires. Le bilan carbone est significativement réduit et le bilan pour la santé bien meilleur.
Une attention particulière est prêtée aux animaux, le nombre et les espèces sont adaptés au milieu. Par exemple, le cheptel de chèvres à Montjuzet a été réduit à cause de la sécheresse.

Des aménagements pour favoriser la biodiversité dans les parcs Montjuzet et Creux de l'Enfer, ainsi qu'au musée Lecoq

En créant un espace d'accueil pour la biodiversité de proximité, les parcs et jardins de la Ville offrent aux Clermontois un cadre de vie sain, agréable et convivial grâce à un environnement naturel de proximité.



Les espèces qui cohabitent avec l'homme depuis des siècles ont de plus en plus de difficultés à s'installer dans notre bâti et en milieu urbain. Leurs effectifs sont en équilibre précaire ou, pour certains, en nette régression.

Dans le cadre de la convention Ville-LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), des aménagements favorisant la biodiversité et l'accueil des oiseaux ont été installés dans le parc Montjuzet et dans le parc du Creux de l'Enfer, parcs labellisés « refuges LPO » ainsi que dans le jardin et sur le bâti du Museum Henri-Lecoq.

En 2015, ont donc été installés au parc Montjuzet : des nichoirs à mésanges, à huppes fasciées, à chouettes hulottes, à petits ducs, des gites à chauve-souris et un hôtel à insectes.
Des nichoirs à rouge-queue noir/ou à front blanc, à mésange et à petit duc au parc du creux de l'Enfer.



Et au Museum Henri-Lecoq, un hôtel à insectes, 2 nichoirs pour espèce cavernicole (mésanges), des gîtes à chauves-souris , une mangeoire sur pied et un nichoir à faucon crécerelle, positionné sur la tour du musée.

En 2016, de nouveaux aménagements devraient être installés dans les espaces verts et sur le bâti du Musée Bargoin.

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement de tous les êtres humains

L'aide à domicile à l'heure de la dématérialisation

Les aides à domicile du Centre communal d'action sociale (CCAS) interviennent chez les personnes âgées ou handicapées. Elles permettent de faire face aux problèmes matériels et relationnels de la vie courante.
Un service de qualité et d'exigence, qui fonctionne 7j/7. Un service qui a aussi résolument fait le choix de se moderniser en s'équipant de la télégestion.
Aujourd'hui, avec le vieillissement démographique et la nouvelle prestation d'aide à l'autonomie, tout conduit le secteur de l'aide à domicile à évoluer. Évoluer dans ses modes de gestion. Évoluer aussi et avant tout au bénéfice de l'usager. Dans ce contexte, la télégestion des aides à domicile est devenue un outil de travail incontournable.



Un outil simple et moderne

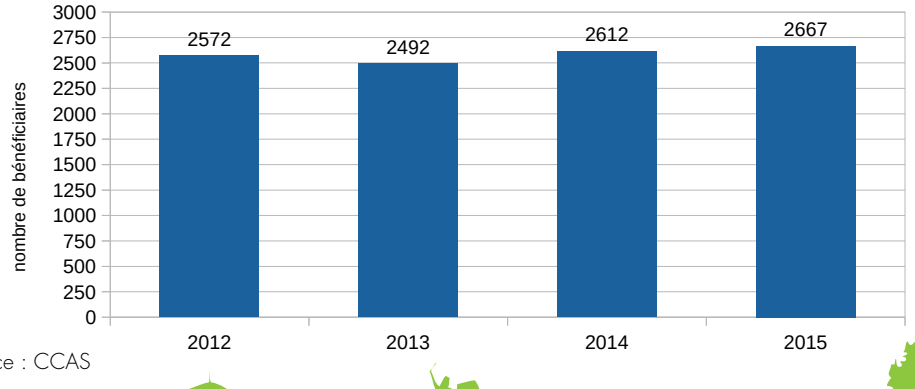
La télégestion optimise la gestion des interventions réalisées à domicile, tout en simplifiant et sécurisant les procédures administratives des usagers comme celles des professionnels d'accompagnement. Par le passé, le service fonctionnait avec un système traditionnel de comptabilisation des heures avec des feuilles de présence. Des documents qui devaient être signés par l'usager en fin de prestation, traités ensuite par le service pour la facturation et la paye. Aujourd'hui, l'outil télégestion permet d'enregistrer en temps réel toutes les données : heures de l'intervention, bénéficiaire, type d'intervention… Ce fichier de données alimentera toute la comptabilité, la gestion, les plannings d'interventions, la paie, la facturation… Fini donc, le papier ! Pour les intervenants, les familles et les bénéficiaires, les informations numérisées représentent un progrès dans l'aide apportée. Un outil transparent et clair.

Dégager du temps pour la qualité

C'est une évidence, et à plusieurs niveaux : la télégestion permet à l'aide à domicile de se concentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire sur son intervention et sur les échanges avec l'usager. Le télétraitement permet également de dégager du temps pour du travail de concertation, de formation, d'encadrement de l'équipe et, au final, d'amélioration globale de la qualité du service rendu.
En effet, la qualité des prestations passe nécessairement par la disponibilité des acteurs de terrain. Enfin, la télégestion implique que l'intervenant réfléchisse aux modalités de son action, de juger le temps qu'il consacrera pour telle ou telle prestation et donc à bien définir l'ensemble de ses tâches. Elle fournit des éléments objectifs pour l'aide à domicile afin qu'il évalue son propre travail, et le réajuste. Là encore, c'est bien sûr le moyen de garantir des prestations de qualité, mais aussi des prestations adaptées aux besoins de l'usager.

Services maintien à domicile

Services prestataire et mandataire, soins infirmiers à domicile, équipe spécialisée Alzheimer, Escale, Aide aux aidants, Accueil de jour, animation à domicile, portage de repas



Source : CCAS

Une tarification solidaire mise en œuvre par le SMTC pour les transports en commun

Le 1er juillet 2015, le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) a abandonné la tarification des transports en commun basée sur le statut des personnes (demandeurs d'emploi, seniors, …). Elle a été remplacée par une tarification plus simple prenant en compte le niveau de ressources des usagers. Les réductions sont calculées en fonction du quotient familial ou de l'échelon de bourse pour les étudiants.

Cette tarification solidaire permet de soutenir financièrement la mobilité quotidienne des personnes les plus démunies et d'harmoniser la tarification au sein des 23 communes du périmètre des transports urbains.

Inauguration Terre de Jeux à la Diode : la maison du jeu, de tous les jeux !

Cinq associations (La Maison des jeux, L'Échiquier Clermontois, Les Frères du Mystère, Némésis, Nolimit 63) peuvent dorénavant occuper le lieu de manière permanente.

La création de cet espace propose un concept inédit : il a été entièrement co-construit par les associations elles-mêmes : étude, aménagements, couleurs, disposition des pièces, le nom du lieu. D'autres auront bientôt la possibilité de profiter de ces nouveaux locaux. Ouvrir ce nouvel espace dans la structure municipale La Diode n'est pas anodin. Dans le « Jouer ensemble », petits et grands retrouvent la capacité de se distraire, d'entrer dans une relation vraie aux autres, de créer et restaurer du même coup la capacité d'apprécier « l'autre », de se connecter à lui, de l'intégrer à son monde.

« Terre de jeux » ne cache pas son ambition de devenir prochainement un lieu identitaire au niveau national avec l'organisation de championnats nationaux pour les jeux d'échecs, les jeux de rôles, le bridge ou le poker sans argent. Ce qui devrait développer, à court terme, une activité économique et sociale autour de ces distractions…

« Terre de Jeux » c'est :
- une salle de jeux de 132 m² dédiée aux enfants et aux jeux du monde,
- une grande salle de jeux d'environ 228 m², et plusieurs autres salles utilisées à volonté.



Améliorer l'accessibilité pour tous notamment dans les transports

Le SMTC augmente l'offre de transport en commun accessible aux personnes en situation de handicap avec la ligne 21 dont une partie a été totalement rendue accessible, le reste de la ligne sera accessible en 2016.

Avec ces nouveaux aménagements c'est maintenant 82 % de l'offre de déplacements du réseau de transport en commun urbain qui est accessible aux personnes en situation de handicap.

La CCAS améliore l'accessibilité de ses bâtiments

Les travaux de mise en accessibilité sont définis chaque année, en fonction des priorités : aménagement de rampes d'accès, de sanitaires adaptés, mise aux normes des ascenseurs, mise en place d'alarmes lumineuses, mise en place d'une signalétique adaptée (orientation des panneaux, contraste des couleurs, taille des lettres…), changement de portes, installation de visiophone aux entrées, installation de mains courantes aux normes…

En 2015, le Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale a été rendu accessible ainsi que les ascenseurs de tous les bâtiments du CCAS et la banque d'accueil du point Accueil écoute jeunes.

La Ville de Clermont-Ferrand conventionne depuis plusieurs années avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction public (FIPHFP)



Une première convention avec le FIPHFP avait été signée fin 2009. Aux vues des résultats obtenus, le dispositif a été reconduit de 2013 à 2016. Cette nouvelle convention maintient les axes initiaux tout en mettant l'accent sur de nouveaux axes de développement, notamment :

- la poursuite de la sensibilisation des agents et des encadrants à l'accueil et à l'intégration des personnes en situation de handicap
- la poursuite de l'effort dans le recrutement de travailleurs en situation de handicap

Cette politique permet d'avoir un taux de travailleurs en situation de handicap supérieur au taux légal depuis 2009.

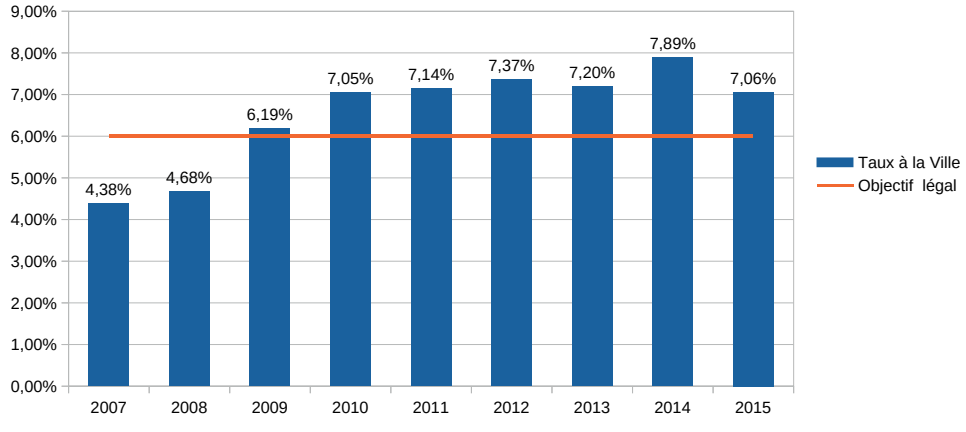
Le budget total du programme d'actions 2013-2016 s'élève à environ 630 000 réparti en dix actions :

- l'aménagement de postes des nouveaux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- l'adaptation des postes de travail
- l'amélioration des conditions de travail

- la formation des agents
- la formation, information et sensibilisation des personnes susceptibles d'être en relation avec des travailleurs handicapés
- les supports de communication
- la prise en charge des dépenses d'études
- le développement des contrats d'apprentissage (action nouvelle)
- l'accueil en stage d'élèves et d'étudiants de l'enseignement supérieur (action nouvelle)
- un dispositif d'accompagnement pour l'emploi des agents atteints d'un handicap psychique, mental ou cognitif (action nouvelle)

Au terme de la convention actuelle, il est envisagé de poursuivre ce dispositif pour 3 nouvelles années.

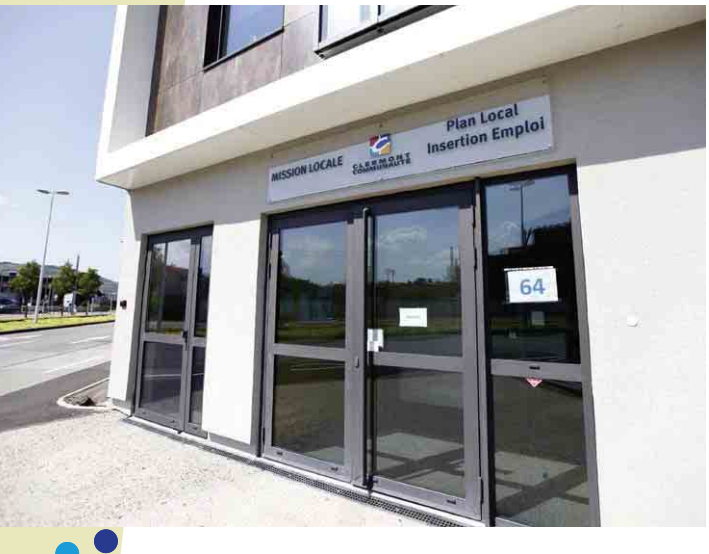
Taux d'emploi des travailleurs handicapés à la Ville de Clermont-Ferrand



Source : Ville de Clermont-Ferrand

La Mission Locale de Clermont Communauté : un parrainage pour l'emploi

La Mission Locale de Clermont Communauté mène depuis plus de 10 ans une action de parrainage. Ce dispositif, qui bénéficie de financements de la DIRECCTE a pour objectif de mettre en relation des jeunes (notamment des jeunes résidant dans les quartiers de la politique de la Ville) avec des chefs d'entreprise ou cadres actifs ou retraités. L'idée est de permettre à ces jeunes n'ayant souvent pas de réseau leur permettant d'accéder à l'entreprise de bénéficier du « carnet d'adresses » de leur parrain.



Le réseau de la Mission Locale compte une vingtaine de parrains, qui accompagnent en moyenne deux ou trois jeunes par an. Il s'agit d'une action très pointue qui n'a pas vocation à toucher un public très large mais qui donne toujours de très bons résultats en termes d'emploi.

La Mission Locale expérimente depuis fin 2013 la Garantie Jeunes. Le principe est de proposer aux jeunes un accompagnement collectif (notamment au cours des 6 premières semaines qui se déroulent à temps plein au sein de la Mission Locale) et un accompagnement individualisé très renforcé. Le cahier des charges prévoit que chaque groupe de jeunes soit « parrainé » par un chef d'entreprise qui présentera son parcours et son entreprise aux jeunes.

Cette rencontre est l'occasion pour les jeunes d'échanger librement avec un employeur qui leur délivre ainsi des conseils très concrets pour leur recherche d'emploi (comment se présenter, ce qu'il ne faut pas faire ….). Là encore, le parrain ouvre son carnet d'adresses pour aider les jeunes à chercher des stages pratiques, des visites d'entreprises, ou des emplois. Ces rencontres sont toujours très appréciées des jeunes et des parrains qui découvrent parfois une réalité qu'ils ne soupçonnaient pas, et qui peut les conduire à s'engager plus auprès de la Mission Locale.

En 2015, 5 793 jeunes ont été reçus à la Mission Locale, dont 3 945 Clermontois.

Récemment, un partenariat entre la Délégation Militaire départementale, la Ville de Clermont-Ferrand et la Mission Locale permet à des jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes de participer à des journées citoyennes de découverte de la défense nationale. Ces journées sont une « immersion » au sein d'unités (BSMAT des Gravanches, AIA, 28ème RT d'Issoire, 92ème RI de Clermont-Ferrand).

Grande concertation autour du Projet Educatif Ville



L'enfance est la grande priorité du mandat de l'équipe municipale. Afin d'harmoniser le mieux possible les différents temps de vie de l'enfant, la Ville a voulu créer un outil de collaboration rassemblant l'ensemble des acteurs de l'éducation : le Plan Educatif de la Ville (PEV).
Le PEV avait pour finalité de répondre à 5 objectifs majeurs :

- assurer le bien-être des enfants.
- garantir la réussite scolaire et éducative des enfants.
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture aux autres.
- démocratiser l'accès à la culture et aux sports.
- rassembler la communauté éducative autour des besoins des enfants.

Ce Plan éducatif a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes : enfants, parents d'élèves, enseignants et directeurs d'école, associations, intervenants professionnels et agents municipaux.
Deux sessions de conférences territoriales, les Rendez-Vous du PEV, ont été organisées, pour partager le diagnostic et formuler des propositions concrètes pour l'année scolaire 2015/2016.
La première session, en janvier 2015, a rassemblé plus de 600 personnes autour de quatre ateliers participatifs.

La seconde session de ces Rendez-Vous, organisée en mars 2015, a permis d'approfondir les réflexions dégagées. Ces propositions ont été enrichies par les contributions déposées sur le site Internet de la Ville, où un forum participatif a été mis en place afin de permettre à tous de s'exprimer.

Ce grand processus de concertation n'a pas oublié la parole des enfants. Dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, les animateurs ont invité les petits Clermontois à s'exprimer sur les activités éducatives sous forme d'écrits, de bandes-dessinées, de vidéos ou même de pièces de théâtre !

Les résultats de cette grande concertation ont été annoncés lors de la Journée de l'Enfance à la Maison des Sports le 11 avril 2015. Cette démarche a permis la mise en place, dès la rentrée 2015, dans toutes les écoles ou de façon expérimentale dans certaines, des pistes d'action retenues. Ces propositions ont été formulées directement par les Clermontois, par les agents municipaux et, bien évidemment, par les enfants eux-mêmes. Parmi les 80 mesures mises en place, citons les « vendredis découverte » (activité pédagogique complète de 2h sans étude ni devoir) et une pause goûter rallongée.

Le PEV en chiffres :

- 1 an de concertation
- Plus de 1 500 participants
- 500 enfants présents pour l'opération « Paroles d'enfants »
- 120 agents de la Ville mis à contribution qui ont engagé une collaboration transversale sans précédent
- 79 % de personnes prêtes à renouveler l'expérience
- 500 personnes présentes à la Journée de l'Enfance, le 11 avril.

Favoriser la pratique sportive pour tous

Clermont-Ferrand est la ville de tous les sports, de la pratique libre à celle encadrée, de loisirs ou compétitive comme levier d'attractivité et d'animation. La Ville, en concertation avec l'Office Municipal des Sports et les acteurs sportifs du territoire, favorisent cette diversité en impulsant une dynamique vertueuse et en mettant en place les conditions d'une telle réussite.

Des équipements sportifs adaptés

L'un des trois principaux projets programmés au cours du mandat municipal concerne le réaménagement du stade Philippe-Marcombes. L'enceinte sportive va faire l'objet d'un grand réaménagement qui s'articulera autour de quatre pôles (sports de plein air, pratiques libres, tennis et sports de salle) pour accueillir plus de 145 000 personnes à l'année. Un investissement à hauteur de 35 M . Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique ambitieuse menée par la Ville sur son patrimoine sportif afin de l'entretenir, le développer et l'adapter aux usages d'aujourd'hui.

Education sportive des jeunes

Outre les équipements indispensables, l'apprentissage et la formation sont un des maillons indispensables de la réussite sportive. Plus de 5 000 jeunes enfants scolarisés dans les écoles primaires de la Ville bénéficient d'un apprentissage lors des séances d'éducation physique et sportive. Ils peuvent s'initier à différentes disciplines et prolonger leur perfectionnement dans le temps périscolaire. Chaque mercredi après-midi, dans le cadre de l'École municipale des sports, une vingtaine de disciplines sont également proposées aux enfants par des éducateurs sportifs diplômés, à des coûts accessibles à tous, avec un transport en bus gratuit. Un dispositif unique en France et un véritable trait d'union entre l'école et le sport.

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps) conduisent aussi, dans le cadre de l'Union sportive de l'enseignement primaire (Usep), des séquences d'enseignement sportif auprès des élèves dans le temps périscolaire. Près de 750 enfants fréquentent toutes les semaines cet enseignement complémentaire.



Pratique sportive pour tous et sport santé

L'essor de la pratique sportive, en France comme à Clermont-Ferrand, s'est déplacé depuis quelques années vers le champ du sport santé. La Ville apporte une réponse adaptée à cette envie avec, par exemple, l'ouverture 365 jours par an du complexe sportif des Cézeaux ou avec l'opération « C'est dimanche » pour la pratique ou la découverte encadrée d'un sport en famille dans un gymnase municipal proche de chez soi, le dimanche.

Chiffres clés des équipements sportifs clermontois

421 équipements sportifs répartis au sein de 145 installations sportives clermontoises dont :
- 23 gymnases
- 24 salles spécialisées
- 19 terrains de grand jeu
- 2 boulodromes couverts
- 1 Maison des sports et 460 000 m² de surfaces sportives à entretenir.

Quelques chiffres clés du sport à Clermont-Ferrand

- 2,4 millions d'utilisateurs par an des équipements sportifs
- 35 000 licenciés
- 7 202 manifestations sportives organisées par an
- 5 088 enfants aux séances d'éducation physique et sportive à l'école
- 1 400 participants à « C'est dimanche » pour découvrir gratuitement en famille trois activités sportives encadrées
- 524 associations sportives
- 110 disciplines pratiquées

Les états généraux de la culture : la culture parlons-en !

Par cette démarche de démocratie participative la Ville a souhaité échanger et dialoguer avec tous les Clermontois sur leurs pratiques et aspirations culturelles pour inventer, la ville culturelle de demain : participative, attractive, éducative et créative.
Cette grande concertation a permis de :

- faire un état des lieux de l'offre culturelle,
- valoriser le tissu culturel, les acteurs, les grands opérateurs,
- mettre en débat des questions clés en vue de régénérer et d'imaginer la vie – la ville – culturelle de demain,
- valoriser les pratiques amateurs,
- co-construire un projet culturel partagé.



Près de 3 000 Clermontois ont participé aux rendez-vous organisés par la Ville et 700 propositions ont été émises.
La transversalité des sujets abordés a donné une idée, assez vertigineuse, du chemin à parcourir pour imaginer, avec les habitants, une nouvelle manière de penser et pratiquer la culture : les équipements, le financement, l'éducation, l'image de marque, la place des artistes locaux, la communication, les transports en commun, les pratiques amateurs, la médiation, le patrimoine, la proximité, la participation des citoyens, le rôle de la future communauté urbaine…
Une démarche qui, par sa dimension participative, fait déjà figure d'expérience pilote en France.
L'analyse des résultats et de la conception du premier vrai schéma de développement culturel de la Ville donnera les orientations sur les 10/15 années à venir, et portera la dynamique nécessaire à la candidature de Clermont-Ferrand au titre de capitale européenne de la culture.

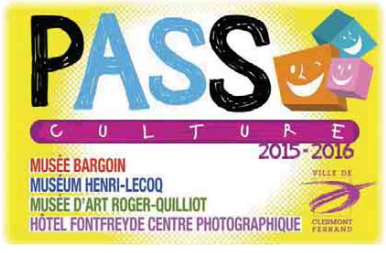
Signature du premier Pacte culturel entre la Ville de Clermont-Ferrand et le Ministère de la Culture

Olivier BIANCHI et la ministre Fleur PELLERIN ont signé en 2015 le Pacte culturel – premier du genre en France – destiné aux Villes ayant placé la culture au cœur de leur projet. Il pérennise notamment les budgets de fonctionnement alloués réciproquement par la Ville et l'État, sur une période de trois ans. Il concerne tous les domaines culturels : patrimoine, aide à la création et à la diffusion, subventions aux principales associations, enseignements artistiques (budget global dépassant 22 millions d'euros par an).



Le Pass culture : la culture pour tous !

Dispositif issu de la concertation du Projet Éducatif de la Ville pour favoriser la réussite scolaire et éducative de l'enfant, le Pass culture est l'une des nouveautés de l'année scolaire 2015-2016.



Les petits Clermontois ont reçu un « pass » leur offrant bien évidemment la gratuité des musées de la Ville, mais permettant aussi à leurs proches de les accompagner visiter ces lieux culturels. Cela fait suite à une une demande des habitants, soucieux de faire des enfants les premiers médiateurs culturels dans leur famille. Il permet à chaque enfant et aux accompagnants de son choix (jusqu'à quatre accompagnants, enfants et adultes), de visiter gratuitement les musées de la Ville (le Musée d'art Roger Quilliot, le musée Bargoin et le muséum Henri-Lecoq) ainsi que l'Hôtel Fontfreyde.

Ouverture de la crèche multi accueil « les Petits Bouts » à Trémonteix

L'éco-quartier de Trémonteix sort peu à peu de terre. Tous les logements ne sont pas encore livrés en revanche, la crèche des Petits Bouts a ouvert en février 2015 et ses vingt places sont déjà occupées !

La crèche a bénéficié d'un mois pour s'installer mais aussi pour que l'équipe puisse bien se connaître, finaliser un projet éducatif commun et mettre en place des pratiques professionnelles communes

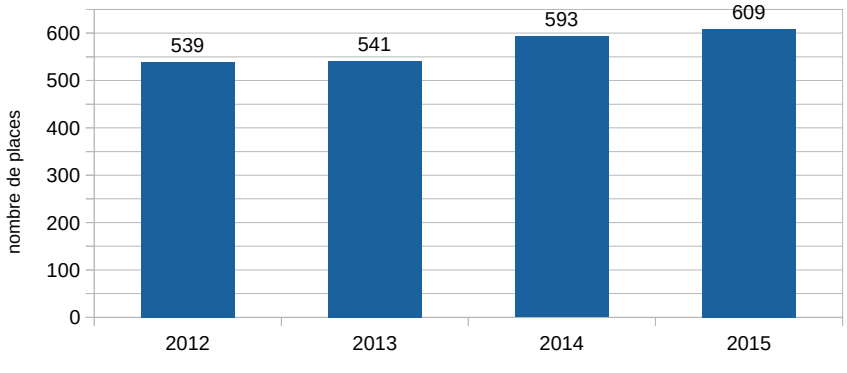
Structure dite multi-accueil, les Petits Bouts proposent pour les enfants de 3 mois à 3 ans, plusieurs modes d'accueil : régulier, ponctuel et/ou d'urgence.
Les contrats sont adaptés à l'emploi du temps des parents (contrats de 1h par semaine jusqu'à la semaine entière). Une borne tactile informatique a été mise en place pour simplifier et automatiser l'enregistrement des arrivées et des départs.



Un partenariat a été mis en œuvre avec le CCAS (centre communal d'action sociale) pour le portage des repas et des goûters. C'est une première dans les structures de petite enfance de la Ville. Les menus sont élaborés par une diététicienne et préparés par le CCAS. Cette collaboration permet une prestation de qualité et une réactivité plus importante qu'avec un prestataire extérieur.

Structures d'accueil municipales

crèches collectives, crèches familiales, multi-accueils



Source : Ville de Clermont-Ferrand



L'office du tourisme, une porte d'entrée pour découvrir ou redécouvrir Clermont-Ferrand

L'Office de Tourisme de Clermont-Ferrand propose différentes façons de découvrir ou de redécouvrir la capitale auvergnate. Dynamique et attractive, la Ville souhaite accueillir les touristes et dévoiler des charmes inexplorés aux Clermontois.

En 2014, l'Office de Tourisme a lancé le ClermontPass qui vise à faire découvrir un territoire aussi séduisant que chargé de caractère. En 2015, l' offre s'est étoffée avec de nouveaux partenaires.

Le ClermontPass, valable 72 h, est vendu à 18 €. Il permet de profiter des atouts touristiques et culturels de la ville et de ses environs, à tarif préférentiel : l'Aventure Michelin, un musée de la Ville au choix, une visite guidée sous la conduite d'un guide-conférencier, un titre de transport urbain valable 72 h, ainsi qu'un aller-retour en train Panoramique des Dômes. Il offre par ailleurs de nombreuses réductions pour des activités de loisirs ou de détente. Conçu pour les touristes, il peut aussi intéresser les Clermontois accueillant famille ou amis.

En 2015, plus d'une centaine de rendez-vous ont été proposés par l'office de tourisme tels que :

- des visites à pied du centre historique de Clermont-Ferrand
- une découverte des nombreuses fontaines de la Ville avec, en point d'orgue, la célèbre fontaine d'Amboise qui fête ses 500 ans.
- la basilique Notre-Dame-du-Port, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco

Développement durable soyons exemplaires

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La Ville récupère de vieux vélos pour l'association « Tous deux Roues »

La Ville souhaite développer l'économie sociale et solidaire, notamment l'économie circulaire. Elle a donc signé une convention avec l'association « Tous deux Roues » qui propose un circuit de recyclage de vieux vélos. A travers cette convention, la Ville donne gratuitement à l'association les vélos hors d'usage qu'elle ramasse régulièrement sur l'espace public. Ces vélos peuvent ainsi bénéficier d'une deuxième vie grâce à l'atelier de réparation « Un Guidon dans la Tête » de Tous deux Roues.



L'appel à projets de Clermont Communauté pour encourager la création de SCIC

Les SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) permettent d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples : particuliers, usagers, bénéficiaires, associations, collectivités publiques, entreprises... Elles produisent des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire en respectant les règles coopératives notamment les principes « 1 Homme / 1 voix » et le maintien des bénéfices dans l'entreprise. Elles présentent en outre un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale.

Ce modèle économique peut permettre aux collectivités locales d'être dans une démarche collaborative ou coopérative avec les citoyens, les associations, le monde économique, notamment pour la production de services non couverts ou mal couverts ou pour mettre en œuvre des projets de développement local entre les obligations économiques et l'utilité sociale.

Clermont Communauté a donc lancé en juin 2015 un appel à projets autour de l'accompagnement à l'émergence de SCIC, dans lequel l'agglomération se positionne comme co-opérateur.

3 projets de SCIC ont ainsi été retenus et Clermont Communauté sera présent au capital de ces 3 SCIC : « La plateforme de mobilité du Puy-de-Dôme », « Epicentre cowork » et « Socoop ».

De nouvelles berlines électriques achetées en 2015

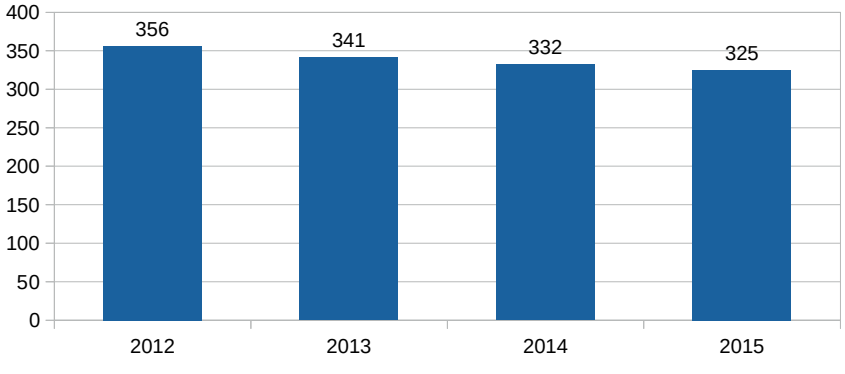
Depuis 1995, la Ville utilise des berlines électriques au sein de son parc automobile. En 2015 ce parc de voitures a été renouvelé avec des voitures de nouvelle génération (Peugeot ion) qui, avec leur nouvelle technologie, permettent de gagner en autonomie tout en acceptant des charges de batterie de très courte durée.

Le retour d'expérience sur un premier trimestre d'utilisation est très positif et permet de tripler l'utilisation du pool de voitures électriques par les agents de la Ville.



De même, 7 vélos à assistance électrique (VAE) sont venus renforcer le pool de vélos à disposition des agents pour les déplacements professionnels notamment intersites. La flotte de vélos de la Ville compte désormais 17 VAE et devrait encore augmenter en 2016.

Nombre de véhicules
(berlines, fourgonnettes, fourgons, petits utilitaires)



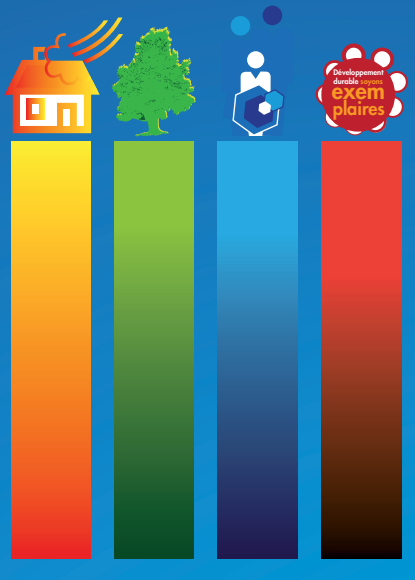
Source : Ville de Clermont-Ferrand

De nombreuses animations « développement durable » proposées par le Museum Henri-Lecoq

Depuis plusieurs années, le Museum Henri-Lecoq propose des animations pour sensibiliser le public au développement durable, à la biodiversité et aux sciences :

- animations au muséum autour de la biodiversité et du développement durable dans le cadre de la semaine du développement durable, des expositions permanentes et temporaires.
- mise à disposition d'information et de documentation (fiches, malles pédagogiques, site internet …)
- manifestation « Courts de sciences » : projections et débats scientifiques.
- conférences scientifiques





Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63 033 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 63 63
Fax : 04 73 42 63 39.
Courriel : contact@ville-clermont-ferrand.fr

VILLE DE CLERMONT FERRAND

www.clermont-ferrand.fr